



3 5036 20091610 7

26

**CONVENTION SUR LE STATUT DE
L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE
L'ATLANTIQUE NORD, DES REPRÉ-
SENTANTS NATIONAUX ET DU
PERSONNEL INTERNATIONAL**

**AGREEMENT ON THE STATUS OF THE
NORTH ATLANTIC TREATY OR-
GANISATION, NATIONAL REPRE-
SENTATIVES AND INTERNATIONAL
STAFF**

*Extrait du Procès-verbal d'une réu-
nion des Suppléants du Conseil de
l'Atlantique Nord tenue le 12 dé-
cembre 1951*

*Extract from the Summary Record
of a meeting of the North Atlantic
Council Deputies held on 12th
December 1951*

Les Suppléants, ayant constaté les différences entre les textes anglais et français des articles 14 et 16 de la Convention sur le Statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international, signée à Ottawa le 20 septembre 1951, déclarent au nom de leurs gouvernements que le texte anglais est correct et que le texte français doit être rétabli comme suit:

The Council Deputies, having observed the discrepancies in the English and French texts of articles 14 and 16 of the Agreement on the Status of the North Atlantic Treaty Organization, National Representatives and International Staff, signed in Ottawa on the 20th September, 1951, agree on behalf of their Governments that the English text is correct and the French text should read as follows:

ARTICLE 14.—Le personnel officiel de secrétariat qui accompagne le représentant d'un État membre et qui n'est pas visé aux articles 12 ou 13 bénéficie, au cours de son séjour sur le territoire d'un autre État membre pour l'exercice de ses fonctions, des privilèges et immunités prévus au paragraphe 1 (b), (c), (e), (f), (h) et (i) et au paragraphe 2 de l'article 13.

ARTICLE 16.—Les dispositions des articles 12 à 14 ci-dessus ne peuvent obliger un État à accorder l'un quelconque des privilèges et immunités prévus par ces articles à un de ses ressortissants ou à un de ses représentants, ainsi qu'à un membre du personnel officiel de ce dernier.

Fait le 12 décembre 1951.

Dated this 12th day of December, 1951.

WALRAVENS
(Belgium-Belgique)

L. D. WILGRESS
(Canada-Canada)

STEENSEN-LETH
(Denmark-Danemark)

E. BURIN DES ROZIERES
(France-France)

GUNNLAUGUR PÉTURSSON
(Iceland-Islande)

A. ROSSI-LONGHI
(Italy-Italie)

A. CLASEN
(Luxembourg-Luxembourg)

A. R. TAMMENOMS BAKKER
(Netherlands-Pays-Bas)

DAG BRYN
(Norway-Norvège)

R. ENNES ULRICH
(Portugal-Portugal)

F. R. HOYER-MILLAR
(United Kingdom-Royaume-Uni)

CHARLES M. SPOFFORD
(United States—États-Unis)